



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION  
n° 2022 - 03 - 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 31 mars, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Thomas PERROCHEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI.

**Pouvoirs :** Dominique MALARY à Laurent BOUDELIER / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Nicole BOULINEAU.

Dominique SIONNEAU est désignée secrétaire de séance.

**Désignation d'un nouveau Président de séance**

L'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale en application de l'article L. 5211-1 du même code, prévoit que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut (...) assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote* ».

Par analogie de fonctionnement, il est proposé de désigner Madame Isabelle TESSIER, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, pour présider la séance durant le vote du compte administratif 2021 de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-14,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article unique : de désigner comme Président de séance, durant l'examen des Comptes Administratifs 2021 de la Communauté de Communes, Madame Isabelle TESSIER 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

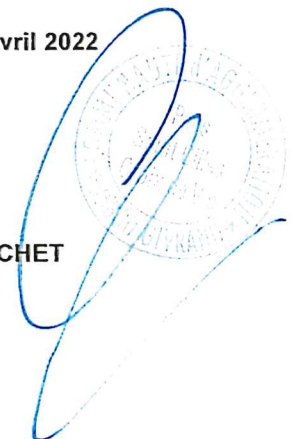
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **12 AVR. 2022**
- de l'affichage le : **13 AVR. 2022**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **13 AVR. 2022**

Givrand, le 12 avril 2022

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*